



Rapport - Conseil du 01/07/2019

Objet : Ordonnance conjointe du 14/12/2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.- Rapport annuel sur l'exercice 2018.

Annexes :

[Rapport annuel sur la transparence des rémunération 2018. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)